

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-10-2-3

Séance du jeudi 18 octobre 2012

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

AIDES EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-5-2-4 du 8 décembre 2011 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue deux subventions au titre du dispositif en faveur des meubles de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 14 000 € ;
- décide de prolonger, jusqu'au 1er mars 2013, la durée de validité de l'aide attribuée à Mme Monique UFLAND lors de la Commission Permanente du 26 novembre 2010 ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté